

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 15 novembre 2022**

Le mardi 15.11.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry (*représenté par M. Monbrun jusqu'au point 4 de l'ordre du jour*), Mme TAURINES Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. XILLO Michel, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie (*représentée par Mme Taurines jusqu'au point 12 de l'ordre du jour*), Mme LOUGE Monique.

Représentés : M. NAPOLI François (par M. DELMAS), M. LOQUET Pierre (par Mme BOULAY), Mme GARCIA Hélène (par Mme IBRES).

Absents : Mme MANZON Sabine, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme TAURINES Anna.

Délibération n° 115-2022.

Délégation de Service Public.

Fourrière automobile.

Approbation des tarifs.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé la convention de délégation de service public de la fourrière automobile et l'a autorisé à signer cette convention avec le titulaire de la concession, la SARL SME MECA AUTO (cf. délibération n° 114-2022 du 15.11.2022).

M. le Maire explique qu'il convient maintenant d'approuver les tarifs de la fourrière automobile.

Il rappelle que les tarifs de frais de fourrière sont régis par l'arrêté interministériel du 03 août 2020 (modifiant celui du 14 novembre 2001) qui fixe les maxima autorisés ; ces mêmes tarifs sont ceux appliqués aux usagers concernés par la fourrière automobile.

Vu les tarifs appliqués aux usagers par le titulaire de la concession de service public de la fourrière automobile,

Considérant que ces tarifs sont identiques aux tarifs maxima imposés par l'arrêté interministériel du 03 août 2020,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs suivants qui seront appliqués aux usagers et correspondants au maxima fixés par l'arrêté interministériel du 03 août 2020.

.../...

**Maximas fixés par l'arrêté
interministériel du 03.08.2020
Modifiant l'arrêté du 14/11/2001**

FRAIS de fourrière	CATÉGORIES de véhicules	MONTANT TTC (en euros)
Immobilisation matérielle	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	7,60
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	7,60
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	7,60
	Voitures particulières	7,60
	Autres véhicules immatriculés	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60
Opérations préalables	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	22,90
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	22,90
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	22,90
	Voitures particulières	15,20
	Autres véhicules immatriculés	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60

Enlèvement	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	274,40
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	213,40
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	122,00
	Voitures particulières	121,27
	Autres véhicules immatriculés	45,70
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70

Garde journalière	Véhicules PL 44 t \geq PTAC > 19 t	9,20
	Véhicules PL 19 t \geq PTAC > 7,5 t	9,20
	Véhicules PL 7,5 t \geq PTAC > 3,5 t	9,20
	Voitures particulières	6,42
	Autres véhicules immatriculés	3,00
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00
Expertise	Véhicules PL 44 t \geq PTAC > 19 t	91,50
	Véhicules PL 19 t \geq PTAC > 7,5 t	91,50
	Véhicules PL 7,5 t \geq PTAC > 3,5 t	91,50
	Voitures particulières	61,00
	Autres véhicules immatriculés	30,50
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50

Le Secrétaire,
Anna TAURINES,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,